

Délibération n°20

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
04 mai 2022

Date d'affichage du
compte-rendu :
18 mai 2022

**Objet : Accueil de Loisirs
Sans-Hébergement de
Saint-Laure – séjours
nature automne 2022 :
tarifs**

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 10 mai, le conseil communautaire, convoqué le 04 mai 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYPAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, Mme NIORT Nathalie, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX Marc, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory
- Mme BERTHELEMY Hélène a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à M GRENET Daniel
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- M MICHEL Didier a donné pouvoir à M CHASSAGNE Eugène
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M BOISSET Jean-Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles
- M RAYNAUD Jean-Louis a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique
- Mme ROUSSEL Sandrine a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M VILLAFRANCA Grégory

Rapport n°20 - Accueil de Loisirs Sans-Hébergement de Saint-Laure – séjours nature automne 2022 : tarifs

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,
Vu la délibération n°20220510.19 du conseil communautaire du 10 mai 2022 portant approbation des tarifs 2022/2023 de l'accueil de loisirs sans hébergement,

Considérant que l'accueil de loisirs de Saint-Laure organise des séjours et mini-camps à destination des enfants fréquentant la structure et résidant sur le territoire,
Considérant le projet suivant pour l'automne 2022 :

	Séjour Sport de Pleine Nature à Saint-Nicolas-des-Biefs (03) (Activités sportives en milieu naturel)
Dates	Du 24 au 28 octobre 2022 (5 jours – 4 nuits)
Effectifs	24 enfants de 9 à 12 ans
Encadrement	2 ETAPS et 1 Animateur
Hébergement	Gîte « la Bourbonnière » à Saint-Nicolas-des-Biefs
Transport	3 minibus de la Collectivité
Alimentation	Gestion autonome par le groupe et l'encadrement
Activités	Escalade en milieu naturel, VTT, course d'orientation, équitation, visite culturelle, etc.

Considérant le budget prévisionnel suivant :

	Dépenses		Recettes
Transport	300,00 €	Participation familles	4 658,00 €
Hébergement / activités	3 332,80 €	CAF / PSO	636,90 €
Alimentation	650,00 €	MSA	57,90 €
Encadrement	2572,50 €	Participation RLV	1 502,50 €
TOTAL	6 855,30 €	TOTAL	6 855,30 €

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'Enfance-Jeunesse et à la Politique de la Ville, et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les modalités d'organisation du séjour automne du Centre de Loisirs de Saint Laure ;**
- **D'approuver les tarifs ci-dessous, étant précisé que certaines familles se situant dans les tranches les plus basses peuvent bénéficier d'une aide de la CAF dans le cadre du dispositif VACAF :**

Tranches	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Extérieurs
QF CAF	0-680	681-850	851-990	991-1080	1081-1170	1171-1430	Plus de 1430	-
Tarifs séjour nature	114 €	129 €	143 €	157 €	186 €	214 €	243 €	286 €

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 11 mai 2022**

**Le Président
Frédéric BONNICHON**



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20220510-DELIB2022051020-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022